



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable  
Projet de plan de protection de l'atmosphère du Var

Par arrêté du **18 août 2021**, le préfet du Var organise une enquête publique sur le projet de plan de protection de l'atmosphère du Var révisé, d'une durée de 40 jours, du **20 septembre au 29 octobre 2021** inclus. Le maître d'ouvrage de ce projet est la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le PPA est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R221-1 du code de l'environnement. Il doit réaliser un inventaire des émissions des sources de pollution, prévoir des actions de réduction des sources fixes (industrie, chauffage résidentiel...) et mobiles (transports terrestres, maritimes...), évaluer l'impact de ces actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixer des objectifs à atteindre en matière de concentration ou de population exposée à un dépassement des valeurs seuils. Par ailleurs, il traite également des procédures d'information et de recommandation ainsi que des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution. Construit autour de 20 « défis », il se décline en 60 actions concrètes, dont chacune est détaillée de manière précise (porteur, partenaires, objectif et contenu technique, calendrier de réalisation...) et sera mise en œuvre par les autorités de police et les partenaires territoriaux (collectivités, opérateurs économiques) en fonction de leurs compétences respectives. Le périmètre du PPA comprend le territoire de 32 communes varoises : Bandol, Le Beausset, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, La Cadière d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, Collobrières, La Crau, Cuers, Evenos, La Farlède, La Garde, Hyères, Le Lavandou, La Londe-les-Maures, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon et La Valette-du-Var.

Le dossier d'enquête publique comporte, notamment, une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et le plan de protection de l'atmosphère, le résumé non technique du projet de plan, le projet de plan et le dossier associé (recueil des fiches actions, évaluation des effets du plan par AtmoSud, évaluation environnementale), un résumé non technique du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, l'avis du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques du Var, le bilan de la concertation avec les collectivités territoriales sur le projet de plan et leurs avis.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) sur le site Internet des services de l'État dans le Var, du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse : <http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-icpe-r2081.html>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse électronique suivante :

**[ppa83-epvar@administrations83.net](mailto:ppa83-epvar@administrations83.net)**

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) sur support papier en préfecture du Var, boulevard du 112<sup>ème</sup> RI, 83070 TOULON Cedex, à la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable, selon les horaires et les modalités d'accueil du public en vigueur à la date de l'enquête, après contact téléphonique préalable au : 04 94 18 84 33 ou 85 38 ou 82 66 ;

3) sur un poste informatique en préfecture du Var, dans les mêmes conditions ;

4) dans les mairies désignées comme lieux d'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau, ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

communes	adresses	horaires
Sanary-sur-Mer	Hôtel de ville 1, place de la République – 83110 - accueil	Lundi au jeudi : 8h30-12h ; 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h ; 13h30-16h30
La Seyne-sur-Mer	Mairie annexe – services techniques – avenue Pierre Mendès-France – 83500 - 3 <sup>e</sup> étage – bureau 303	Lundi au vendredi : 8h-30 – 12h ; 14h- 16h30
Toulon	Hôtel de ville Avenue de la République – 83000 10 <sup>e</sup> étage – bureau 10-14	Lundi au vendredi : 9h à 12 h ; 14h à -17h
La Valette-du-Var	Hôtel de ville Place Général de Gaulle – 83160 – 2 <sup>e</sup> étage – salle 207	Lundi au vendredi : 9h-12h ; 14h-16h30
Solliès-Pont	Centre technique municipal – allée de la Greffière – service urbanisme – salle de réunion	Lundi au vendredi : 8h30-12h ; 13h30-17h
Hyères	Hôtel de ville 12, avenue Joseph Clotis – 83400-4 <sup>e</sup> étage Service DG/COURRIER bureau n°192	Lundi au vendredi : 8h30-17h30
La Londe-les-Maures	Hôtel de ville Place du 11 novembre - accueil	Lundi au vendredi : 8h-12h30 ; 13h30-17h ; samedi : 9h-11h30

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête chargée de l'enquête sur le projet, à la préfecture du Var. Madame Mireille GAIERO, a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête et Monsieur Jacques BRANELLEC comme membre titulaire.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

communes	adresses	jours/horaires
Sanary-sur-Mer	Hôtel de ville 1, place de la République – 83110 – salle des mariages	Jeudi 30 septembre : 9h- 12h ; Jeudi 21 octobre : 9h-12h.
La Seyne-sur-Mer	Mairie annexe – services techniques – avenue Pierre Mendès-France – 83500 - 3 <sup>o</sup> étage – bureau 303	Lundi 4 octobre : 8h30-12h ; Jeudi 21 octobre : 8h30-12h.
Toulon	Hôtel de ville Avenue de la République – 83000 – 10 <sup>o</sup> étage – bureau 10-14	Lundi 20 septembre : 9h-12h ; Lundi 4 octobre : 9h-12h ; Vendredi 29 octobre ; 14h-16h30.
La Valette-du-Var	Hôtel de ville Place Général de Gaulle – 83160 – 2 <sup>o</sup> étage – salle 207	Jeudi 30 septembre : 9h-12h ; Vendredi 29 octobre : 9h-12h.
Solliès-Pont	Centre technique municipal – allée de la Greffière – 83210 service urbanisme	Jeudi 30 septembre : 14h-17h ; Jeudi 21 octobre 14h-17h.
Hyères	Hôtel de ville 12, avenue Joseph Clotis – 83400- 4e étage service DG/Courrier - bureau n°192	Lundi 20 septembre : 8h30-12h ; Jeudi 14 octobre : 8h30-12h ; Vendredi 29 octobre : 14h-16h30.
La Londe-les-Maures	Mairie annexe – Place du 11 novembre 83250 – salle de réunion	Jeudi 7 octobre : 14h-17h ; jeudi 14 octobre : 14h-17h.

Des courriers peuvent leur être remis lors de leurs permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, responsable du projet, à l'adresse suivante : aurelien.daviot@developpement-durable.gouv.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies lieux d'enquête, en préfecture du Var, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> du code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var prendra un arrêté préfectoral d'approbation, en tant que décision individuelle, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et mis en ligne sur le site Internet des services de l'État : <http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>